

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE

---

## 1- Définitions

1.1 « Transports PERINET Gilbert » signifie une entreprise individuelle de Transport de personnes dont le siège est situé au 154, route du Villard, 74120 MEGEVE, immatriculée au RCS D'Annecy sous le numéro : 44916361700011

1.2 « Client » signifie toute personne physique ou morale ayant accepté une offre de Prestation de la part de Transports PERINET Gilbert, soit pour son compte, soit pour le compte d'un bénéficiaire et qui restera, en toutes hypothèses, responsable des obligations prévues au présent contrat. Le terme inclut le client lui-même et ses invités et préposés.

1.3 « Prestation » signifie soit la mise à disposition au profit du Client d'un Véhicule de Transport assortie des services d'un Chauffeur, soit la mise à disposition des services d'un Chauffeur sans véhicule, dans les conditions prévues tant au contrat qu'aux présentes Conditions Générales.

1.4 « Véhicule » signifie un Véhicule de Transport avec Chauffeur au sens de la réglementation applicable à l'exécution de la Prestation de location d'un Véhicule de Transport avec Chauffeur, pour le compte de client.

1.5 « Chauffeur » signifie une personne physique, titulaire d'un permis de conduire en cour de validité et de la carte professionnelle de Chauffeur de Voiture de Transport, occupée par Transports PERINET Gilbert à titre de travailleur salarié, d'indépendant ou sous-traitant.

## 2- Dispositions générales

Les présentes Conditions Générales définissent les droits et obligations respectifs des parties contractantes à l'occasion de la vente des Prestations de service effectuées par Transports PERINET Gilbert.

En signant la convention, ou le bon de commande, le devis ou en acceptant la confirmation d'une commande, le Client reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales et les avoir acceptées.

## 3- Définition de la Prestation

3.1 La Prestation de location de Véhicule de Transport avec Chauffeur fournie par Transports PERINET Gilbert consiste en la mise à disposition d'un Véhicule de Transport indissociablement assortie des services d'un Chauffeur.

Sont ainsi inclus dans nos tarifs :

- L'assurance responsabilité civile professionnelle illimitée pour les personnes transportées ;
- Le carburant ;
- Le salaire du Chauffeur ;
- Les kilomètres et le temps selon devis départ et arrivée ;

- Les frais de péages ;
- Le transport des bagages du Client, dans la limite de 20 kg par passager du Véhicule.

3.2 Pour les transferts Gare ou Aéroport, une franchise d'une heure d'attente à compter de l'heure d'arrivée du train ou du vol, telle qu'indiquée par le Client lors de la réservation, est incluse dans le prix. Au-delà, l'attente est facturée sur la base horaire de la catégorie du Véhicule.

3.3 Pour les transferts, le Chauffeur attend le Client à la sortie du vol ou du train après que celui-ci ait récupéré ses bagages et passé le contrôle en douane. Le Chauffeur aura une pancarte au nom du Client ou celui de ses invités. Au cas exceptionnel où le Client n'apercevrait pas le Chauffeur, le Client devra contacter Transports PERINET Gilbert au numéro +33 (0) 689 333 939. En l'absence de ce contact, Transports PERINET Gilbert considère que le Client ne s'est pas présenté et le transfert sera annulé. Cette annulation sera régie par les dispositions de l'article 6- Annulation ci-dessous.

3.4 Toute Prestation supplémentaire souhaitée par le Client (kilomètres en sus, heures supplémentaires, etc.) non prévue dans le devis initial fera l'objet d'une facturation complémentaire.

3.5 Transports PERINET Gilbert se réserve la possibilité de réclamer le dépôt d'une garantie par carte bancaire ou par chèque, avant la date d'exécution de la Prestation. Les dégâts causés au Véhicule ainsi qu'à son équipement seront à la charge du Client.

3.6 Prestation de location de Chauffeur sans voiture : la Prestation de location de Chauffeur fournie par Transports PERINET Gilbert consiste en la mise à disposition d'un Chauffeur sans mise à disposition d'un Véhicule de transport.

Sont ainsi inclus dans nos tarifs :

- Le salaire du Chauffeur qualifié,
- Le temps selon devis départ et arrivée.

Les frais de carburant, parking, péages, ainsi que les frais de nettoyage et d'entretien du Véhicule utilisé, seront toujours à la charge du Client.

Toute unité de tarification (heure) commencée est due. Le minimum de facturation est de 3 heures. Au-delà de 3 heures, la prestation sera facturée à l'heure.

Si le Chauffeur dépose le Client à une adresse convenue et doit revenir au point de départ de la Prestation par ses propres moyens, les frais de transport et le temps de déplacement jusqu'au point de départ seront facturés au Client.

Nos tarifs de location de Chauffeur sans véhicule n'incluent aucune assurance relative à la conduite du véhicule utilisé par un tiers.

Il revient au Client d'informer sa compagnie d'assurance sur la conduite de son véhicule par un tiers pour la durée de la Prestation.

De même, le véhicule utilisé dans le cadre de la Prestation doit être en règle avec la législation en vigueur.

En cas de non-respect de ces conditions, ni Transports PERINET Gilbert, ni le Chauffeur ne pourront être tenus responsables des pannes ou incidents techniques.

#### **4- Paiement de la prestation**

Les prix indiqués dans les tarifs sont en €uros, TVA et tout autre droit et taxe compris.

Le taux de TVA est de 10% pour les Prestations de location de Véhicule de Transport avec Chauffeur et 20% pour les Prestations de location de Chauffeur sans voiture.

Les prestations sont réglables au comptant, facture nette sans escompte. Un acompte égal à 30% du montant total de la Prestation envisagée pourra être demandé au moment de la réservation. Cet acompte devra être payé au plus tard lors de la validation de réservation de la Prestation considérée.

Quant au règlement du solde, il s'effectuera avant la date d'exécution de la Prestation ou auprès du Chauffeur, lors de la Prestation.

En ce qui concerne les Clients bénéficiant d'un compte ouvert, et après accord de la part de Transports PERINET Gilbert, un règlement dans les 30 jours date de facture nette sans escompte sera accepté. Aucun escompte n'est accordé pour paiement anticipé.

En cas de retard de paiement, des intérêts de retard égaux à 2.5 fois le taux d'intérêt légal seront appliqués. Transports PERINET Gilbert se réserve le droit de suspendre ou d'annuler les ordres en cours, sans préjudice de tout autre recours.

Toutes contestations et/ou réclamations éventuelles doivent être formulées par lettre recommandée avec accusé de réception, adressé à Transports PERINET Gilbert, dans les 8 jours suivant la date de la facture. Passé ce délai, elles ne seront plus recevables.

#### **5- Moyens de paiement**

5.1 Le paiement des Prestations s'effectue soit en espèces, dans le respect de la réglementation applicable à ce type de paiement, soit par virement bancaire, soit par carte bancaire, soit par chèque.

5.2 Paiement par virement bancaire : le Client pourra régler sa Prestation par virement bancaire émanant d'une banque européenne de 1<sup>er</sup> rang ou d'une banque étrangère ayant un établissement stable dans l'Union Européenne.

5.3 Paiement par carte bancaire ou de crédit : le Client pourra régler sa Prestation par carte bancaire : Visa, MasterCard, American Express.

En acceptant les présentes conditions Générales, le Client autorise les Transports PERINET Gilbert à débiter sa carte de crédit du montant de la Prestation.

5.4 Paiement par chèque : le Client pourra régler sa Prestation par chèque bancaire dont la banque est domiciliée en France.

## **6- Annulation de la réservation**

Toute annulation de réservation doit nous être notifiée soit par téléphone ou par mail 48 heures avant le début de la Prestation.

Dans le cas où il est procédé à l'annulation de la réservation moins de 48 heures avant le début de la Prestation, Transports PERINET Gilbert facturera la montant total de la commande, sauf accord express du représentant légal de l'entreprise de Transports PERINET Gilbert.

## **7- Modification de la réservation**

7.1 Sous réserve de disponibilité des Chauffeurs et Véhicules, le Client peut modifier sa réservation jusqu'à 24 heures avant le début de la Prestation via le site [www.transports-perinet-megeve.fr](http://www.transports-perinet-megeve.fr) ou à tout moment avant le début de la prestation en contactant le +33(0) 689 333 939.

7.2 Les modifications de la réservation sont soumises aux restrictions suivantes :

- Si le Client modifie une réservation et que les frais de locations sont supérieurs à la valeur nominale de la Prestation initiale, la différence lui sera facturée au tarif en vigueur et le montant supplémentaire payable au moment de la notification.
- Si le montant de la réservation modifiée est inférieur au montant de la valeur nominale de votre Prestation initiale, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- Si le Client modifie sa réservation moins de 24 heures avant le début de la Prestation, cette modification vaudra annulation de sa réservation initiale est sera régie par les dispositions exposées à l'article 6- Annulation ci-dessus. Dans le cas où la modification de la réservation n'est pas possible en raison de l'indisponibilité du Véhicule et/ ou des Chauffeurs, la demande de modification vaudra annulation de la réservation initiale qui sera régie par les dispositions de l'article 6- Annulation ci-dessus.

## **8- Règlement à bord du Véhicule**

8.1 La responsabilité des Chauffeurs étant engagée pendant la période de location du Véhicule ou lors des Prestations de location de Chauffeur sans voiture, ils ont pour consigne de respecter et de faire respecter la réglementation routière et les lois en vigueur. En aucun cas, le client ne pourra exiger que le Chauffeur dépasse la limitation de vitesse autorisée ou commettre des infractions au code de la route.

8.2 Le Client s'engage à garder une attitude correcte, à ne pas fumer, à ne pas consommer de produits stupéfiants ou de boissons alcoolisées à l'intérieur du véhicule.

8.3 Transports PERINET Gilbert se réserve le droit de cesser l'exécution de la Prestation en cours dans les cas suivants :

- Si le Chauffeur s'aperçoit que le Client ou ses invités présentent un état d'ivresse avéré ou commettent une infraction telle que la consommation de produits stupéfiants.
- Si le Client à un comportement blessant ou insultant vis-à-vis du Chauffeur.

## **9- Bagages**

Les bagages transportés sont proportionnels au volume du coffre à bagages du Véhicule loué. Le poids des bagages est limité à 20 kg par passager. Lesdits bagages restent sous la responsabilité du Client. Transports PERINET Gilbert n'est pas responsable des bagages, ni de tout autre objet, biens, vêtements, effets, laissés dans les Véhicules ou ailleurs, pendant ou à l'issue de la Prestation. Il est demandé au Client de bien vouloir s'assurer qu'il n'a rien oublié avant de quitter le Véhicule.

## **10- Indisponibilité du véhicule**

Dans le cas où Transports PERINET Gilbert ne peut pas mettre à disposition le Véhicule prévu dans la commande, il pourra être remplacé par un Véhicule similaire ou équivalent.

## **11- Réclamation**

Les réclamations éventuelles devront être formulées dans les 8 jours suivant l'événement par lettre recommandée avec accusé de réception, adressée à Transports PERINET Gilbert. Passé ce délai, elles ne sauraient plus être prises en compte.

## **12- Responsabilité**

12.1 Transports PERINET Gilbert ne pourra être tenue pour responsable de dommages causés par le Chauffeur au Client ou à des tiers, à l'occasion de ses Prestations, sauf en cas de faute intentionnelle ou lourde de sa part.

12.2 Le Client garantit Transports PERINET Gilbert contre les recours de tiers en cas de dommages causés à l'occasion des Prestations de location de Chauffeur sans voiture.

12.3 Sans préjudice de l'application des articles 12.1 et 12.2, Transports PERINET Gilbert ne pourra être tenue responsable dans les cas suivants :

- Retard du Client pour atteindre la destination prévue ;
- Retard lié aux mauvaises conditions météorologiques, ou de trafic ;
- Des dommages et frais encourus suite à une infraction au code de la route ;
- D'une pénalité dans l'échelle bonus-malus, augmentation de la prime d'assurance, augmentation de la franchise, toute autre risque quelconque propre à l'assuré.

- Des dommages matériels au véhicule du Client, ou aux biens publics ou des tiers, des dommages corporels aux passagers du véhicule ou des tiers ainsi que des dégâts survenus aux objets présents dans le véhicule conduit par le Chauffeur, ou la perte de ceux-ci.

### **13- Droit applicable**

Les présentes Conditions Générales et le Contrat sont rédigés en langue française qui prévaudra sur toute autre traduction. Le droit français est seul applicable. Tout litige relatif à l'interprétation et/ou à l'exécution des présentes sera du ressort du Tribunal de Commerce d'Annecy ou si le Client est une personne physique non professionnelle, du ressort du siège du défendeur.